



21.507 Initiative parlementaire

Cybersécurité. Mettre en place une infrastructure numérique souveraine et des standards de sécurité de gouvernance

Déposé par:

Juillard Charles

Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.
Le Centre



Date de dépôt: 06.12.2021

Déposé au: Conseil des Etats

Etat des délibérations: Non encore traité au conseil

Texte déposé

En application de l'article 107 LParl, je demande une adaptation de la législation afin de permettre à la Confédération de créer une infrastructure numérique souveraine, en collaboration avec les cantons, les hautes écoles, les instituts de recherche, et les entreprises suisses. Objectif: renforcer la cybersécurité et la souveraineté suisse.

L'infrastructure – proposant notamment des services en nuage (cloud) – sera pilotée par la Confédération qui en supportera les coûts, et pourra confier ces tâches, en partie ou en totalité, à des organismes publics, privés ou mixtes. La Confédération devra également déterminer des standards de sécurité et de gouvernance, et veiller à leur application dans tous les cantons.

Développement

La cybersécurité est une menace réelle pour la Suisse. Comme l'a rappelé récemment les cyberattaques contre plusieurs communes et même des services de la Confédération, chacun travaille souvent sans concertation avec ses voisins, le Canton ou la Confédération. Il y a peu de cohérence et pas de vision d'ensemble. Notre sécurité dépend d'une meilleure collaboration des acteurs publics, avec la mise en place de standards de sécurité et de gouvernance et la mise en place d'un "cloud" souverain suisse.

Nous devons créer une infrastructure numérique au même titre que nos prédecesseurs ont créé les grandes infrastructures routières ou ferroviaires des XIXe et XXe siècle. La Suisse en a les moyens tant financiers que techniques.

Le projet devra intégrer les acteurs académiques, scientifiques et économiques suisses, par exemple sous forme de partenariat public-privé. Il mettra notamment l'accent sur la mise en place d'un "cloud" souverain garantissant une sécurisation maximale de données sensibles, inviolables et soumises au droit suisse.

Dans cette perspective, le Conseil fédéral veillera au respect de standards de sécurité, de gouvernance et adaptera la législation en vue de garantir l'inviolabilité des données. Il sera également étudié la possibilité de soumettre les données les plus sensibles à une protection diplomatique.

La Suisse a les moyens de se doter d'un tel "cloud" souverain : un coffre-fort numérique, au service des citoyens, des entreprises et des organisations internationales. Il s'agit non seulement d'un enjeu de sécurité nationale mais d'une véritable opportunité économique, scientifique et diplomatique pour notre pays.

Compétences

Commissions chargées de l'examen

Commission de la politique de sécurité CE (CPS-CE)

Commission de la politique de sécurité CN (CPS-CN)



Autorité compétente
Parlement (Parl)

Informations complémentaires

Conseil prioritaire
Conseil des Etats

Cosignataires (17)

Bauer Philippe, Bischof Pirmin, Chassot Isabelle, Dittli Josef, Français Olivier, Fässler Daniel,
Gapany Johanna, Gmür-Schönenberger Andrea, Häberli-Koller Brigitte, Jositsch Daniel, Maret Marianne,
Michel Matthias, Minder Thomas, Salzmann Werner, Würth Benedikt, Z'graggen Heidi, Zopfi Mathias

Liens

